



Offre d'emploi

Secteur de l'Éducation, Kitcisakik



« L'usage du masculin inclut le féminin et ne se veut aucunement discriminatoire »

Titre d'emploi :	Directeur de l'École Mikizicec de Kitcisakik
Statut d'emploi :	Poste à temps plein
Salaire :	Selon l'échelle salariale en vigueur allant de 86 814\$ à 115 750\$
Heures/Semaine :	32 heures/semaine
Date de début :	7 novembre 2024
Classe :	Direction École Mikizicec
Supérieur immédiat :	Directeur de l'Éducation

Introduction

Le service de l'éducation du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik offre un milieu stimulant, en plein essor, comptant plus de 100 employés répartis au préscolaire, au primaire et au secondaire. Plusieurs projets stimulants et innovants sont en développement, allant de ceux encore sur la table à dessin à ceux qui prennent vie par les efforts quotidiens de l'équipe déjà en place.

Sommaire du poste

Le directeur d'école Mikizicec, sous l'autorité de la direction de l'éducation, assure la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, en référence à la Loi sur l'instruction publique et conformément aux politiques du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik.

Instaure des modalités d'évaluation institutionnelle et participe à l'amélioration continue de l'établissement (mise en œuvre des communautés d'apprentissage professionnelles, modèle Améliorons nos écoles ensemble, harmonisation des pratiques d'enseignement et d'évaluation, supervision, évaluation et accompagnement des enseignants).

Fonction

- Instaurer un climat de confiance et de collaboration avec l'ensemble de l'équipe-école;
- Démontrer un sens de l'organisation;
- Démontrer un grand sens éthique, par sa loyauté, sa discrétion et le respect du caractère confidentiel des dossiers et des situations auxquels il est appelé à apporter sa contribution;
- Être engagé dans sa propre démarche de développement professionnel;
- Être solidaire des décisions de son supérieur et du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik;

- Faire preuve d'humanisme;
- Être sensible à la question autochtone et aux stratégies d'enseignement reconnues efficaces pour favoriser la réussite chez les élèves des Premiers peuples;
- Être responsable de la mise en application du Programme de formation de l'école québécoise et du respect de la progression des apprentissages au préscolaire et au primaire;
- Voir à l'élaboration, à la réalisation et à la mise à jour continue des normes et modalités;
- Présider l'élaboration, la réalisation (implantation) et l'évaluation du projet éducatif et du plan de réussite;
- Orienter l'enseignement en fonction des styles d'apprentissage reconnus chez les élèves des Premières nations;
- Promouvoir l'enseignement de l'aninabemowin et de la culture anicinabe en tout temps dans l'école;
- Préciser les intentions/attentes pédagogiques par niveau d'enseignement; propose des méthodes d'enseignement efficaces pour atteindre les objectifs et fait des recommandations à la direction de l'éducation;
- Développer des moyens pour favoriser la réussite scolaire des élèves, notamment par l'harmonisation des pratiques de l'ensemble des acteurs de l'école (thèmes vivre-ensemble/pédagogiques, orthopédagogue, éducateurs, enseignants, secrétaire, concierge);
- Accompagner les enseignants dans le choix du matériel pédagogique et didactique et formule des propositions d'achat à son supérieur immédiat;
- Être responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans d'intervention pour les élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, incluant les élèves à risque, avec l'aide de l'orthopédagogue, des parents, des éducatrices impliquées, des autres partenaires en s'assurant que l'élève est au centre du processus et ce, en collaboration avec le superviseur clinique et responsable de l'éducation spéciale;
- Être responsable de l'élaboration des règles de classement et du passage d'un cycle à l'autre du primaire;
- Participer à l'évaluation et au classement des élèves et en est l'ultime répondant;
- Gérer, superviser et évaluer le personnel enseignant (et les stagiaires) et le personnel de l'éducation spéciale;
- Avoir le devoir de signaler à la direction de l'Éducation les pratiques préjudiciables et récurrentes dans le but de s'assurer que tous les élèves aient accès à un enseignement de qualité et a la responsabilité de corriger ces pratiques;
- Élaborer l'horaire, les tâches et les responsabilités du personnel enseignant et de l'éducation spéciale

et ce, en collaboration avec la coordonnatrice à l'organisation scolaire;

- Superviser, évaluer et accompagner les membres du personnel de l'éducation spéciale;
- Participer au recrutement et à la sélection du personnel et ce, en collaboration avec la direction de l'éducation;
- Gérer les ressources matérielles et les inventaires sous sa responsabilité et fait part au directeur de l'Éducation des besoins et de la mauvaise utilisation observée;
- Développer une stratégie de communication, d'information et de promotion de l'école et ce, en collaboration avec le directeur de l'éducation et l'ensemble du personnel de l'école;
- Encourage la concertation entre les parents, les élèves, et le personnel de l'école, les organismes du milieu et leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire (Conseil de la Nation, Centre de santé, Corporation de développement économique, Centre Savoir Être Savoir Faire, etc.);
- Former, convoquer (avec la présidence) et animer les rencontres du comité d'établissement.
- Être responsable de la définition et de la promotion de la vision, des valeurs organisationnelles, des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités;
- Nommer un responsable d'école en cas d'absence;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.
- Convoquer et animer les réunions du comité de régie interne;
- Participer à des sessions de formation et de perfectionnement, à la demande de la direction de l'éducation;
- Participer à tous les comités du CEPN jugés pertinents par son supérieur; et
- Effectuer toutes autres tâches connexes jugées nécessaires en lien avec le poste et/ou tous autres mandats confiés par la direction.

Exigences

- Détenir un baccalauréat en éducation;
- Minimum 2 ans d'expérience en tant que directeur d'école ou dans un rôle de direction d'école;
- Détenir un permis d'enseignement de l'état valide;
- Être sensible à la question des élèves des Premières Nations;
- Connaître le système scolaire du Québec;
- Avoir des connaissances en informatique;
- Être capable de travailler en équipe;
- Savoir s'adapter facilement aux personnes et aux situations;
- Avoir un esprit de collaboration et un sens de l'organisation;
- Être capable de gérer son temps de travail;

- Être assidue et ponctuelle au travail.
- Engagement à créer une expérience éducative productive;
- Capacité à gérer le changement et à s'adapter dans un environnement en évolution;
- Excellentes aptitudes à la communication verbale et écrite; et
- Connaissance de la langue et de la culture algonquines serait un atout.

Remarques :

Une lettre de présentation et un CV à jour sont requis.

Nous offrons des conditions de travail intéressantes : régime de retraite très avantageux (RBA), primes d'éloignement et d'assiduité, assurances collectives et transport fourni. Possibilité de places en CPE.

Si vous êtes intéressé, veuillez faire parvenir votre candidature accompagnée d'une lettre d'accompagnement à Jean Guillemette, à l'adresse courriel : jean.guillemette@kitcisakik.ca.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous ne communiquerons qu'avec celles sélectionnées.

Date limite pour postuler : 5 novembre 2024

**L'usage du masculin inclut le féminin et ne se veut aucunement discriminatoire.*